



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

MAISON DE LA NATURE - 12, bd HAUTERIVE - 64000 PAU - TELEPHONE 05 59 84 31 55 - TELECOPIE 05 59 84 14 36
Président, Philippe ETCHEVESTE - Email : fdc64@chasseurdefrance.com - Site internet : www.chasseurs64.com

PAU, le 19 juin 2017

FLASH INFO
JUIN 2017

Madame, Monsieur le Président,

1 - DEMANDES AIDES AU FONCTIONNEMENT ET TECHNIQUES

Nous vous adressons ci-joint le formulaire de demande d'aide au fonctionnement et technique pour la saison 2017/2018

Une nouvelle incitation financière en 2017:

Les ACCA et Sociétés vont pouvoir parrainer **2 chasseurs (et plus)** n'ayant pas validé leur permis au cours des trois dernières saisons et faire revenir ainsi des personnes à la chasse. Vous bénéficierez dans ce cas d'un encouragement d'un montant de 150 € par chasseur parrainé. Chaque chasseur parrainé bénéficiera quant à lui du remboursement de la moitié de la cotisation fédérale et le la moitié de l'assurance souscrite au GAN.

2 - DEMANDE DE PLAN DE GESTION LIEVRE

Depuis 2015, vous devez être détenteur dorénavant d'un plan de gestion lièvre individuel pour pouvoir le chasser sur votre territoire :

Vous pourrez saisir directement votre demande de plan de gestion pour 2017 sur votre espace Adhérents sur notre site internet www.chasseurs64.com

Ou

Télécharger le formulaire de demande de plan de gestion lièvre sur notre site internet www.chasseurs64.com et nous retourner avant le 15 août prochain.

Vous pouvez donc bénéficier d'une attribution forfaitaire d'1 lièvre pour 200 hectares de territoires chassables, en fonction des populations présentes sur le terrain ou d'une attribution de 20 à 40% des lièvres retenus en comptage nocturne.

N'hésitez pas à contacter votre technicien de secteur qui instruira ensuite votre demande de plan de gestion lièvre.

3 - RAPPEL CONTACTS COLLECTEURS ET/OU ACHETEURS DE GRAND GIBIER

- Pour le Chevreuil : Ets Pierre Gougy / Gibier de Gascogne : 06 89 86 41 85
- Pour le Chevreuil et Sanglier : Olivier Dandieu/ Sud-Ouest Gibier : 06 33 41 12 01

Y compris pour vos tirs d'Eté

4 - PERMANENCES FEDERALES

Pour la remise de vos documents préparatoires à la chasse :
fiches classeurs de battue, cahiers d'examen initial du gibier, kits d'analyse trichine...

➤ A HASPARREN, LE JEUDI 3 AOUT DE 18 A 19 HEURES
AU BAR BIL TOKI
RUE FRANCIS JAMMES

➤ A BIRON, A LA SALIGUE AUX OISEAUX LE SAMEDI 8 JUILLET
DE 10 HEURES A 17 HEURES
LORS DE NOTRE JOURNEE PORTES OUVERTES

5 - RAPPEL : PARTENARIAT BANQUE ALIMENTAIRE

Afin de faire découvrir la viande de chevreuil aux familles les plus modestes, nous offrirons 25 chevreuils à la Banque Alimentaire, tout comme la Fédération des chasseurs des Landes.

Les établissements Dandieu d'Hagetmau participent à cette opération caritative et conditionneront ces chevreuils afin d'offrir à la Banque Alimentaire des portions individuelles le 10 novembre prochain.

Retenez la date du 6 novembre pour la collecte des 25 chevreuils par la FDC 64 et pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait, Retournez à la FDC votre coupon de participation* si vous décidez d'offrir 1 ou plusieurs chevreuils.
Nous vous recontacterons ensuite pour la collecte

Nous vous prions d'agréer, *Madame, Monsieur le Président*, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Philippe ETCHEVESTE



Coupon réponse BANQUE ALIMENTAIRE

ACCA ou Ste de chasse de :

Nom du Président :

➤ Favorable pour offrir 1 chevreuil

➤ Favorable pour offrir plusieurs chevreuils Nombre :

Signature,

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS

DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Maison de la Nature - 12 Bd Hauterive - 64000 PAU

Tél. : 05.59.84.31.55 - Fax : 05.59.84.14.36 - E-mail : fdc64@chasseurdefrance.com

Mise à jour le 3 Juin 2016 (CT)

DEMANDE AIDE AU FONCTIONNEMENT ET TECHNIQUE SAISON 2017/2018

**A RETOURNER IMPERATIVEMENT
AVANT L'OUVERTURE GENERALE**

TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNE.

**COMMUNE..... UNITE DE GESTION :.....
(SOCIETE DE CHASSE-ACCA-AICA- SIC)**

ATTENTION

Une demande ne pourra se faire qu'au seul titre :

- **d'une Association de Chasse (ACCA ou Société de chasse)**
- **d'une Association Intercommunale de Chasse (AICA ou Sic)**

Elle ne pourra être versée que si l'Association est affiliée à la Fédération

I - DEMANDE D' AIDE AU FONCTIONNEMENT 2017/2018

PRINCIPE DU CALCUL :

Le montant est égal au cumul des voix « chasseurs » détenues par chaque président lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année précédente plus une voix par tranche de 50 ha avec un maximum de 50 voix multiplié par 6,35 €.

**1) FORFAIT AIDE AU FONCTIONNEMENT (130 €)
(Sans justificatif)**

2) GIBIER DE REPEUPLEMENT

Sur présentation de photocopies de factures antérieures au 15 Août

⇒ Lâcher de jeunes faisans ou perdreaux rouges en été avant le 15 août
Dans des parcs de pré lâchés.
Des contrôles de parcs seront effectués par les techniciens

⇒ Lâcher de lapins issus de reprise, validés par la FDC,
Entre le 1^{er} janvier et le 15 Août

⇒ Lâcher de jeunes canards colverts avant le 30 Juin
(commande à faire auprès de la FDC)

II - DEMANDE D'AIDE TECHNIQUE 2017/2018 **(HORS CONVENTIONS PETIT GIBIER ET HORS PROTECTION)**

1) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PETIT GIBIER préalable

Avis technique

CULTURES A GIBIER

● **Plafond : 1 hectare par exploitant agricole et par commune, fractionné en plusieurs « layons »** (excepté accord préalable).

Sur surfaces naturelles (fougères, landes...): **500 €/ha**

Sur précédent culture ou prairie : **960 €/ha**

Mélange herbager : **200 €/ha, 100 €/ha** les années suivantes + semence remboursée.
Durée d'engagement : 3 ans renouvelable .Implantation au plus tard le 01/05.

Achat de récoltes sur pied: Selon le barème d'indemnisation des dégâts majoré de 30%
Durée d'engagement : 1 an renouvelable. Surface engagée :

Parcelle(s) engagée(s) (Donner les références de la(es) parcelle(s) : copie RPG PAC et nom de l'exploitant agricole) :

.....
.....

Autofinancement de la structure cynégétique : 20%

Convention tripartite d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

JACHERES FLEURIES

Pensez à nous contacter maintenant pour nous demander le formulaire pour les semis D'automne ou en début d'année pour les semis de printemps (dont jachères fleuries) (Formulaire téléchargeable aussi sur notre site internet www.chasseurs64.com)

PLANTATION DE HAIES OU DE BOSQUETS : Avis technique préalable **Plafond 1500 €**

Avec plants d'arbres fruitiers

Financement à 50% sur présentation de factures

Entretien à la charge des associations pour une durée de neuf ans.

Présentation d'un bail passé entre les associations et les propriétaires.

Longueur Haies

Surface Bosquets/

Aide au maintien lors des coupes forestières des sujets sans valeur marchande
Mais présentant un intérêt biologique
Ex : arbres nouveaux ou têtards envahis de lierre : **10 €/arbre**

Intégration de quelques plants d'arbres fruitiers (châtaigniers, pommiers tardifs...) et D'arbres à baies (en bordures de parcelles, dans les recoins non exploités...) dans les Programmes de reboisement.
50 % - Sur présentation de factures des plants et des protections **Plafond 1500 €**

Mise en place de bandes enherbées dans les parcelles forestières ou en lisière,
Bénéfiques à toute la faune et / ou facilitant la pousse des sujets fruitiers préconisés
Précédemment : **50 € /1000 m2/an** - sur présentation de factures.

Entretien des bandes enherbées forestières (fauche, broyage)
30 € /1000 m2/an – sur présentation de factures

(Ré) OUVERTURE DU MILIEU : **Avis technique préalable**
De 80 € à 160 € HT de l'heure en fonction des équipements -
Sur présentation de factures - **Financement à 80%**

Vieilles prairies favorables au gainage des herbivores ou de la bécasse, clairières en forêt,

MAINTIEN DES PRAIRIES NATURELLES FAVORABLES A LA BECASSE

Aide à la régénération sans labour si prairie dégradée.
Suivant inventaire Service Technique. Montant : 50 €/ hectare,
Sur présentation convention signée avec l'agriculteur.

Surface **Plafond 400 €**

Ouverture de mares, étangs et zones humides
Entretien à la charge des associations pour une durée de neuf ans.

Présentation d'un bail passé entre les associations et les propriétaires **Plafond 1500 €**

Nombre d'heures

Surface

PRESERVATION DES PRAIRIES HUMIDES

Par fauche et exportation ou brûlage des résidus:
(120 € /ha)- sur présentation de factures

Surface

Par pâturage extensif (2 UGB / hectare) : 50 € / hectare

Sur présentation convention annuelle avec le propriétaire et la Fédération

Surface

Plafond 400 €

2) AIDE AUX POPULATIONS DE PETIT GIBIER

FORFAIT COMPTAGES LIEVRE : 30 € par véhicule

(sous réserve d'une copie autorisation de comptages nocturnes –
voir avec le service technique) (2 phares par véhicule pour les nouveaux territoires)

CREATION DE PARCS DE PRE-LACHER TOUTES ESPECES

sur présentation de factures ou forfait de 5€/m² si auto-construction – **Financement à 50 %**
Avis technique préalable

FORFAIT COMPTAGES PALOMBES EN HIVERNAGE

300 € par dortoir

Sous réserve de restitution des résultats comptages

AIDE AU PIEGEAGE : Achat de pièges :
Sur présentation de factures **Financement 50%** **Plafond 200 €/commune**

3) LUTTE CONTRE LES DEGATS DE GRAND GIBIER

Achats d'agrains : (Agrainage fixe ou en trainée)
Sur présentation de factures **Financement à 50 % -**
Convention d'agrainage avec localisation sur carte IGN au 1/25000.

Tir du sanglier avant le 15 Août (Affût, approche ou battue) 30 € par animal prélevé --

Nombre de sanglier

Numéro de bracelets

Sur retour des cartons de tir

Miradors - Sur présentation de factures - **Financement à 60% -**

Kits de sécurité (matérialisation des postes, jalons pour mesurer les angles de tir)
- **Financement à 50%**

Ouverture des layons de tir -- Entretien à la charge des propriétaires exploitants.

4) INCITATION RECHERCHE AU SANG POUR LE GRAND GIBIER

Incitation à la recherche au sang – forfait de 20 € par recherche positive
(sur présentation d'une attestation de l' U.N.U.C.R. 64)

5) OPERATIONS PARRAINAGE :

150 € par chasseur parrainé (2 chasseurs (et plus)
n'ayant pas validé leur permis au cours des trois dernières saisons
(Joindre copie des cartes de chasse et contrat de parrainage signé)

Fait àLe

Signature du Président,

CHASSEURS64.com

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

CONTRAT DE PARRAINAGE (valable jusqu'à l'ouverture générale le 10 septembre 2017)

ENTRE LE:

PARRAIN

Sté ou ACCA de :

NOM / PRENOM

du responsable :

ET LES :

FILLEULS / FILLEULES

CIVILITE :

MADAME

MONSIEUR

NOM / PRENOM :

ADRESSE /

DATE DE NAISSANCE :

N° DE PERMIS :

N° DE TELEPHONE :

ADRESSE E-MAIL :@.....

CIVILITE :

MADAME

MONSIEUR

NOM / PRENOM :

ADRESSE /

DATE DE NAISSANCE :

N° DE PERMIS :

N° DE TELEPHONE :

ADRESSE E-MAIL :@.....

MONSIEUR OU MADAME PRESIDENT(e) DE L'ACCA OU STE DE :

.....

Déclare parrainer **MESSIEURS OU MESDAMES**

.....

qui attestent ne pas avoir validé leur permis de chasser ces trois dernières saisons cynégétiques dans les Pyrénées-Atlantiques.

Tous deux demandent le remboursement correspondant à l'offre promotionnelle Chasse Pyrénées-Atlantiques pour la saison **2017/2018** et joignent à cet effet leurs R.I.B. respectifs

Fait à.....le.....

Signature obligatoire du parrain,

Signature obligatoire des filleuls,

• OPÉRATION PARRAINAGE

Valable jusqu'à l'ouverture générale

Le 10 septembre 2017

EN 2017

**PARRAINEZ DEUX ANCIENS CHASSEURS, (ET PLUS)
VOUS OBTIENDREZ UNE INCITATION DE :**

- 150 € PAR CHASSEUR PARRAINÉ

**LES CHASSEURS AINSI PARRAINÉS,
BENEFICIERONT DU REMBOURSEMENT :**

- ✓ 38.75 € de la COTISATION FÉDÉRALE 64,
- ✓ 10.15 € pour l'ASSURANCE souscrite au GAN

Les conditions :

- ✓ **Pour les filleuls :** ne pas avoir fait de validation annuelle ces 3 dernières années dans les Pyrénées-Atlantiques.

Téléchargez le contrat sur notre site internet

www.chasseurs64.com

Dans l'onglet



Territoire de chasse

Demande d'aides

JOURNEE PORTES OUVERTES

à la **Saligue aux Oiseaux**

CASTETIS BIRON

Samedi 8 juillet 2017

De 10h à 17h

Découvrez le nouveau site

de la Saligue aux Oiseaux

Participez à des animations nombreuses...



Des visites commentées

- Des initiations gratuites au tir virtuel tout au long de la journée



- Des initiations gratuites au tir à l'arc en continu



- Sensibilisation des chasseurs à la connaissance du Grand Gibier et des cotations



- 2 démonstrations de recherche au sang à 11h00 et 15h00



- Présentation de meutes et de chiens de ferme par l'A.F.A.C.C.

- Parcours du permis de chasser à 10h00 et à 14h00



- 2 démonstrations de piégeage à 11h30 et 16h00

RESTAURATION

Sur place le midi



- Démonstration sécurité en palombière à 12h00 et 15h30



Assurée par
l'Association des Jeunes Chasseurs 64